



Union des associations de navigateurs
de la Manche

Bilan de l' arrêté Préfectoral sur la suppression des levées de pont du barrage de 8H,12h, 14h,17h,18h. le 23 janvier en Sous-Préfecture

Présent : Pour l'UNAN Manche et l'APP Pleurtuit Guy Albaret, Alain Pontgélard, Louis Penhouet

Le service responsable des infrastructures au sein du Conseil Départemental a présenté plusieurs dossiers :

Les travaux ne seront pas complètement terminés en Juin, mais la route sera remise en 2X2 voies en Juillet et août

Les capteurs de détection des bouchons pour éviter les accidents, mais qui ne permettent pas de délestage?

L'amélioration de la fluidité par allongement des biseaux pour le passage sur une voie, à ce sujet en Belgique le code de la route préconise la méthode « **tirette** » (**fermeture éclair**) les deux files doivent avancer jusque l'entonnoir et faire de l'alterné, les conducteurs de la file de droite sont verbalisables s'ils ne laissent pas un espace pour 1 véhicule de la file de gauche. Un panneau pour inciter les conducteurs à cette bonne pratique va être mis en place.

La temporisation des feux à la sortie *des parking Edf Chateaubriand*, 3 minutes au lieu de 30 secondes à la présentation d'un véhicule au feu.

Analyse du trafic, les courbes présentées font ressortir que les interdictions sont bien positionnées avec de pics de circulation plus marqués le matin et le soir que le midi. Une baisse générale de la circulation d'environ 10% a été observée (*mais nous sommes hors saison estivale*), ces 10% ont sans doute trouvé d'autres itinéraires ou d'autres moyens de transports?

Nous avons accepté la reconduction de l'arrêté pour Février et Mars avec les remarques suivantes :

La suppression des sas à cette période est acceptable, le trafic *maritime* est réduit, il n'en sera pas de même à partir du mois d'avril et l'exemple du 19 février ou pendant 7h l'on ne peut entrer et sortir de la Rance ne sera pas acceptable.

Notre demande d'analyse pour la période d'avril, mai, juin a été acceptée, un Comité Nautique local sera organisé par la DDTML avant la prochaine réunion pour la prolongation éventuelle de l'arrêté

Nous espérons bien que les arrêtés systématiques de Juillet et Août ne seront plus reconduits suite à la modification du carrefour des Millières.